



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.05.2003 Bulletin 2003/19

(51) Int Cl.7: **A47G 7/04**

(21) Numéro de dépôt: **02356208.5**

(22) Date de dépôt: **23.10.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Bianchi, Josiane**
01100 Bellignat (FR)

(74) Mandataire: **Guerre, Dominique et al**
Cabinet Germain & Maureau,
12 rue Boileau
69006 Lyon (FR)

(30) Priorité: **30.10.2001 FR 0114063**

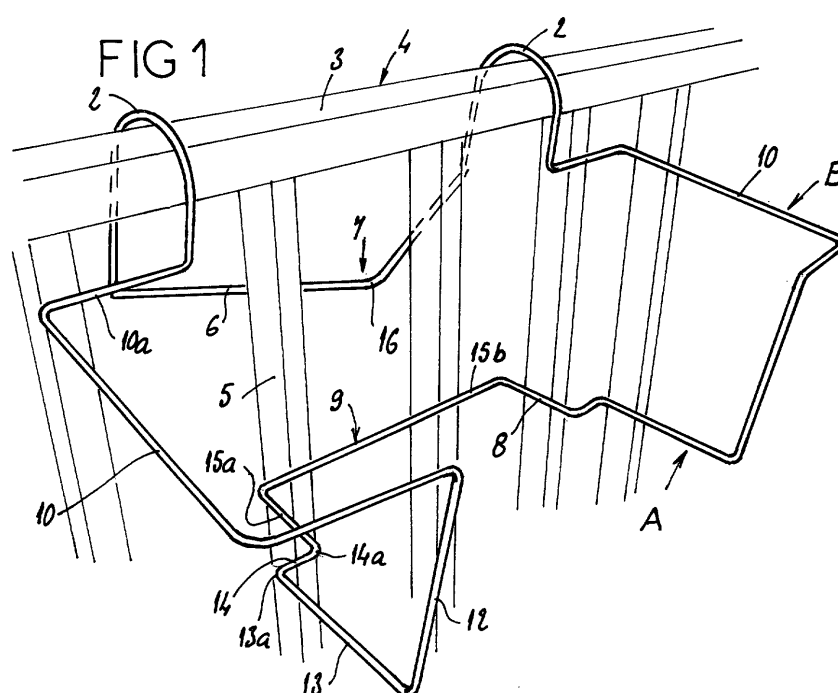
(71) Demandeur: **Riviera**
01100 Oyonnax (FR)

(54) **Support de jardinière accrochable sur un garde corps**

(57) Dans ce support :

- les extrémités arrière des crochets (2) sont reliées l'une à l'autre par un fil métallique (6) présentant au moins une zone de butée intérieure (7), apte à venir sous la main courante (3) du garde corps (4),
- la partie (A) destinée à venir sous le fond de la jardinière s'étend transversalement vers l'arrière par un pliage formant au moins une zone de butée extérieure (9) apte à venir sous la main courante(3)

- du garde corps,
- et les zones de butée (7,9) sont séparées sur toute la longueur du support par un espace (E) sans élément de structure permettant d'engager le support sur la main courante en l'inclinant à 90°, avant de le basculer pour amener ses crochets (2) sur la main courante (3) en assurant, par l'engagement sous cette main courante (3) des zones de butée (7 et 9), le verrouillage du support sur le garde corps.



Description

[0001] L'invention est relative à un support de jardinière accrochable sur un garde corps.

[0002] Pour décorer les balcons et tout espace équipé d'un garde corps, il est connu de suspendre, sur ce garde corps, un ou plusieurs supports de jardinière.

[0003] En général, le support est composé d'une structure en fil métallique de forme générale pyramidale et ouverte vers le haut pour accueillir la jardinière, cette structure comportant au moins deux crochets aptes à s'accrocher sur la main courante du garde corps.

[0004] De tels supports sont légers, peu onéreux, facilement occultables par la végétation de la jardinière et sont très utilisés.

[0005] Il se révèle cependant que leur mode de liaison avec le garde corps est insuffisant puisque réalisé par la gravité s'exerçant sur la masse de la jardinière disposée dans le support et exerçant sur celui-ci un effort dirigé du haut vers le bas plaquant ces crochets sur la main courante. Avec ce mode de liaison, il peut en effet arriver qu'une personne en mouvement vienne en contact avec les crochets et les soulève en permettant le décrochage du support et de la jardinière, avec le risque de blesser un passant se déplaçant sous sa trajectoire de chute.

[0006] La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient en fournissant un support de jardinière difficilement décrochable accidentellement.

[0007] Ce support est composé d'une partie venant sous le fond de la jardinière, d'une partie venant sous son rebord périphérique supérieur, de moyens de liaison entre ces deux parties et de crochets pour l'accrochage sur un garde corps.

[0008] Le support, selon l'invention, se caractérise par les points suivants :

- les extrémités de ses deux crochets, qui sont destinées à venir contre la partie intérieure du garde corps, sont reliées l'une à l'autre par un fil métallique plié et présentant au moins une zone de butée intérieure apte à venir sous la main courante du garde corps,
- la partie destinée à venir sous le fond de la jardinière s'étend transversalement vers l'arrière par au moins un fil métallique pour présenter au moins une zone de butée extérieure apte à venir sous la main courante,
- les zones de butée, respectivement intérieure et extérieure, formées respectivement entre les crochets et dans le fond, sont séparées sur toute la longueur du support par un espace sans élément de structure permettant d'engager le support sur la main courante en l'inclinant à 90°, avant de le basculer pour amener ses crochets sur la main courante en assurant, par l'engagement des zones de butée sous cette main courante, le verrouillage du support sur le garde corps.

[0009] Grâce aux zones de butée, respectivement intérieure et extérieure, disposées sous la main courante du garde corps, le support ne peut pas être séparé de ce garde corps par son seul déplacement vertical du bas vers le haut puisque, dans ces conditions, ces zones de butée viennent en contact avec la main courante et s'opposent à l'extraction verticale du support. Par contre, sa mise en place et son enlèvement s'effectuent sans aucune difficulté si l'opérateur, après avoir enlevé la jardinière, prend soin de faire pivoter le support de jardinière de manière que l'espace délimité entre ces deux zones de butée, respectivement, intérieure et extérieure, soit tourné vers le bas et permette le passage de la main courante du garde corps.

[0010] Dans une forme d'exécution préférée, la zone de butée intérieure du support de jardinière s'avance au-delà de la zone de butée extérieure saillant de son fond.

[0011] Ainsi, quand le support est positionné sur le garde corps, la paroi de ce dernier s'insérant entre les deux zones de butée écarte élastiquement ces deux zones en générant, dans chacune d'elles, une réaction élastique qui pince le support sur la paroi et qui améliore la fixation du support sur celle-ci.

[0012] L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant une forme d'exécution de ce support de jardinière.

Figure 1 est une vue en perspective du support, lorsqu'il est mis en place sur un garde corps,
Figure 2 en est une vue en perspective lors de sa mise en place sur le garde corps,
Figure 3 en est une vue de côté,
Figure 4 en est une vue de côté, lors de son basculement sur le garde corps.

[0013] De manière générale, ce support de jardinière est composé d'une partie A destinée à venir sous le fond de la jardinière, d'une partie B destinée à venir sous son rebord périphérique supérieur, et de deux crochets 2 pour l'accrochage sur la main courante 3 d'un garde corps 4. La paroi de ce dernier peut être constituée par des barreaux 5, mais peut aussi être constituée par un panneau.

[0014] Selon l'invention et comme montré plus en détails à la figure 1, les extrémités de chacun des crochets 2 du support de jardinière, extrémités qui sont destinées à venir à l'intérieur de l'espace protégé par le garde corps 4, sont reliées par un fil métallique 6 qui, dans la forme d'exécution représentée, est plié en « V » dans le plan horizontal de manière à présenter une zone de butée intérieure 7 pouvant venir sous la main courante 3 et, dans une forme d'exécution, venir en appui contre la face intérieure du garde corps.

[0015] La partie A destinée à venir sous le fond de la jardinière s'étend vers l'arrière par au moins un tronçon de fil métallique 8 qui, dans le plan horizontal, forme un

« V » ou oméga et présente une zone 9 qui, destinée à venir sous la main courante 3 et en appui contre la face extérieure du garde corps, est dénommée zone de butée extérieure.

[0016] L'extrémité de chacun des crochets 2, qui est à l'intérieur du support, est solidaire de l'aile arrière 10a d'un arceau 10 plié en « U » dans le plan horizontal et dont l'ouverture est en vis à vis de l'ouverture d'un arceau similaire 10, lié à l'autre crochet 2. Ces deux arceaux constituent la partie B du support venant sous le rebord de la jardinière. L'autre aile 10b de chacun de ces arceaux 10 est prolongée par un pliage, en L dans le plan vertical, comprenant une aile verticale 12 et une aile horizontale 13. L'aile 13 fait partie du fond du support, tandis que l'aile 12 constitue le moyen de liaison entre les parties A et B du support. A son extrémité intérieure, l'aile 13 est liée par un coude 13a à un retour 14, lui-même lié par un coude inverse 14a à une aile 15a d'un pliage en « U » dans le plan horizontal. L'âme 15b de ce pliage constitue la zone de butée extérieure 9 contre le garde corps.

[0017] Dans la forme d'exécution représentée, le support est réalisé à partir d'un seul fil métallique dont la liaison des extrémités, après pliage, est réalisée par soudage, par exemple en 16 à la pointe 2 de la partie en « V » constituant la zone de butée intérieure 7.

[0018] Comme le montre plus en détails la figure 3, la zone de butée intérieure 7 est à un niveau supérieur à la zone de butée extérieure 9 et est séparée de cette zone, et sur toute la longueur du support, par un espace E sans élément de structure, et cela grâce à la conformation générale donnée au support. Cette figure montre également que, lorsque le support est au repos, la pointe de sa zone de butée intérieure 7 s'avance au-dessus de l'âme 15b de la zone de butée extérieure 9, d'une valeur S dont l'utilité sera précisée plus loin.

[0019] La figure 2 montre que, pour mettre en place le support sur le garde corps 4, il faut le pivoter de 90° en prenant soin de disposer ses crochets 2 du côté intérieur du garde corps et l'espace E parallèlement au-dessus de la main courante 3, puis de faire descendre le support de manière que la main courante s'insère dans l'espace E entre les zones de butée intérieure 7 et extérieure 9. A la fin de ce mouvement, c'est-à-dire dès que la pointe de la zone intérieure 7 est passée sous la main courante 3, le support de jardinière est basculé, comme montré par la flèche 21 à la figure 4, pour revenir dans sa position horizontale normale. Ce basculement permet aux crochets 2 de venir au-dessus de la main courante 3 et aux deux zones de butée 7 et 9 de venir au dessous de cette main courante et, dans la forme représentée, au contact, respectivement, avec la partie intérieure et avec la partie extérieure de la paroi du garde corps.

[0020] Lorsque ce garde corps est composé de barreaux 5, comme représenté, la pointe de la zone de butée 7 s'insère entre deux barreaux en assurant ainsi le calage en translation longitudinale du support par rap-

port à la main courante 3.

[0021] Quelle que soit la forme de la paroi du garde corps, la pointe de la zone de butée 7 assure également, par sa pénétration sous le débordement de la main courante 3, la retenue en translation verticale du bas vers le haut, du support de jardinière. Il en est de même pour la zone de butée 9.

[0022] En d'autres termes, les zones de butée 7 et 9, venant ou non en contact avec la paroi du garde corps, forment deux verrous qui, en coopération avec la main courante, s'opposent à toute extraction accidentelle du support par rapport à cette main courante, donc au garde corps.

[0023] Le débordement S de la zone d'appui intérieure 7 par rapport à la zone de butée extérieure 9 permet à la pointe de la zone 7 de pénétrer entre les barreaux, mais permet également, en raison de l'écartement des deux zones 7 et 9 par la paroi du garde corps, de générer dans chacun des fils composant ces zones, une réaction élastique tendant à appliquer chaque zone avec davantage de force contre cette paroi, en ajoutant un effet de serrage freinant le déplacement vertical du support par rapport à la paroi du garde corps.

[0024] Lorsque la jardinière est mise en place dans le support, elle s'oppose au pivotement du support et assure un surverrouillage de celui-ci.

[0025] Bien évidemment, le retrait du support s'effectue en le faisant pivoter en sens inverse après avoir retiré la jardinière qu'il supporte.

[0026] Bien qu'il soit préférable que la zone de butée intérieure 7 soit en forme de « V » pour pouvoir pénétrer aisément entre les barreaux, elle peut également être en forme de « U » comme la zone 9. De même, cette zone 9 peut également être en forme de « V » ou de « W » ou présenter toute autre forme pourvu que le support comprenne deux zones de butée opposées, respectivement intérieure et extérieure, espacées verticalement et séparées, sur toute la longueur, par un espace sans aucun autre élément.

Revendications

1. Support de jardinière accrochable sur un garde corps composé d'une partie (A) venant sous le fond de la jardinière, d'une partie (B) venant sous son rebord périphérique supérieur, de moyens de liaison entre ces deux parties et de crochets (2) pour l'accrochage sur le garde corps, **caractérisé par les points suivants** :

- les extrémités de ces deux crochets (2), qui sont destinées à venir contre la partie intérieure du garde corps, sont reliées l'une à l'autre par un fil métallique (6) plié et présentant au moins une zone de butée intérieure (7) apte à venir sous la main courante (3) du garde corps (4),
- la partie (A) destinée à venir sous le fond de la

jardinière s'étend transversalement vers l'arrière par au moins un fil métallique plié pour présenter au moins une zone de butée extérieure (9) apte à venir sous la main courante (3),

- et les zones de butée, respectivement intérieure (6) et extérieure (7), formées respectivement entre les crochets (2) et dans le fond (A), sont séparées sur toute la longueur du support par un espace (E) sans élément de structure permettant d'engager le support sur la main courante en l'inclinant à 90°, avant de le basculer pour amener ces crochets (2) sur la main courante (3) en assurant, par l'engagement des zones de butée (7, 9) sous cette main courante (3), le verrouillage du support sur le garde corps (4). 5 10 15

2. Support de jardinière selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la zone de butée intérieure (7) du support de jardinière s'avance au-delà de la zone de butée extérieure (9) saillant de son fond. 20

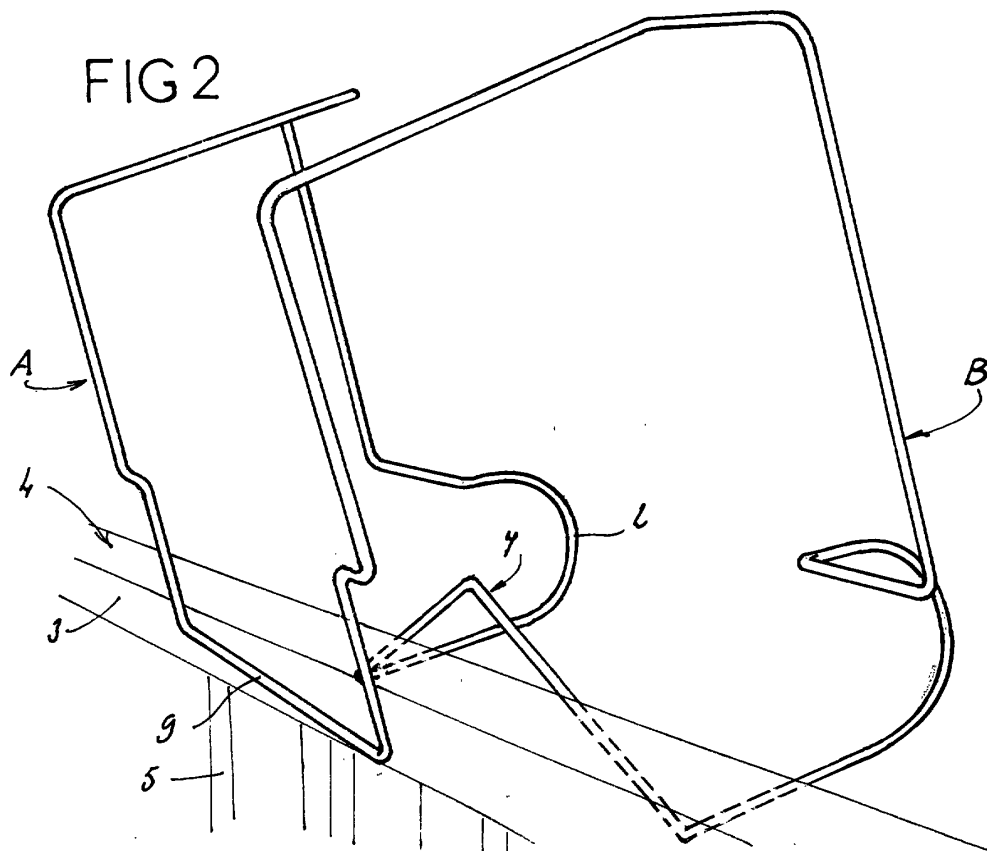
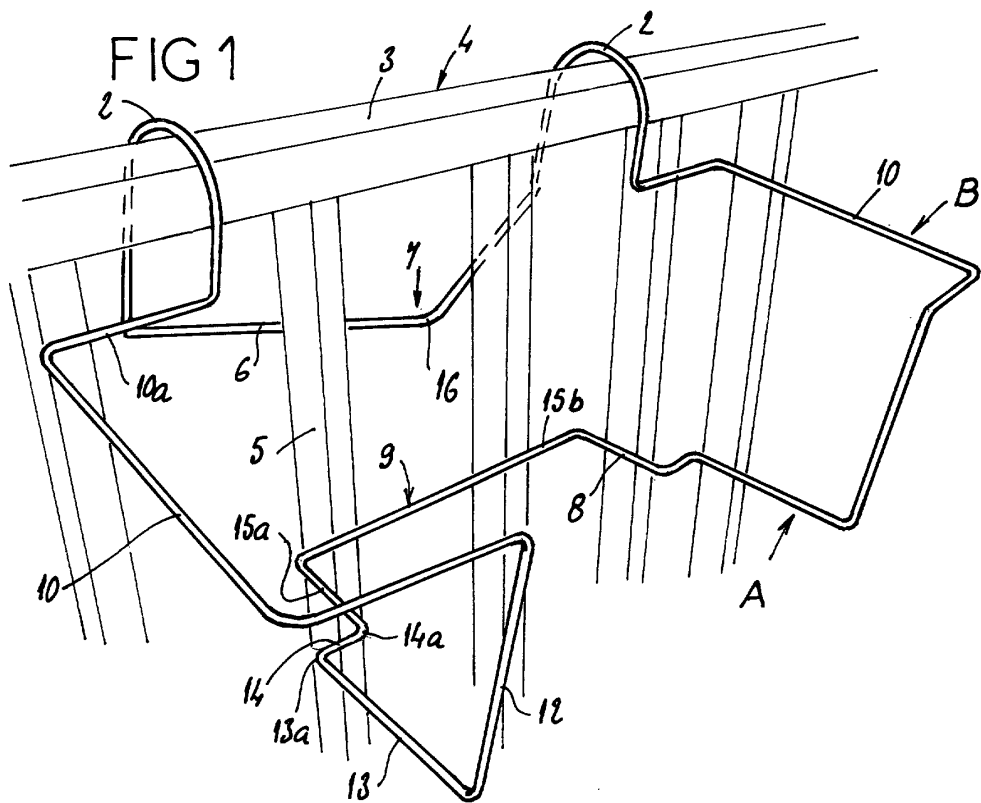
3. Support de jardinière selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** sa partie (B) venant sous le rebord de la jardinière est composée de deux arceaux en « U » (10), disposés avec leurs ouvertures en vis à vis dans un même plan horizontal, l'aile arrière (10a) de chacun de ces arceaux étant prolongée vers le haut par un pliage en « U » dans le plan vertical formant crochet (2), ce crochet étant lui-même prolongé dans un plan horizontal par l'une des branches d'un pliage en « V » (6) dont la pointe forme zone de butée intérieure (7), tandis que l'aile antérieure (10b) de chacun des arceaux (10) se prolonge par un « L » (12, 13) dans le plan vertical, lui-même prolongé dans le plan horizontal par un pliage en « U » ou oméga (14, 15) dont l'âme (15b) forme zone de butée extérieure (9). 25 30 35

4. Support selon l'ensemble des revendications 1 et 3, **caractérisé en ce qu'il** est réalisé à partir d'un seul fil métallique dont la liaison des extrémités, après pliage, est réalisée par soudage (16). 40

45

50

55



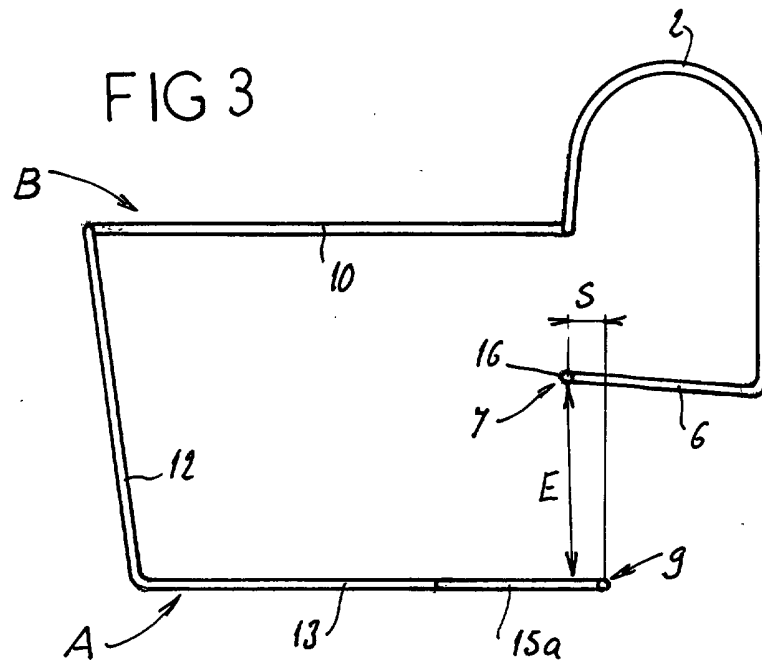
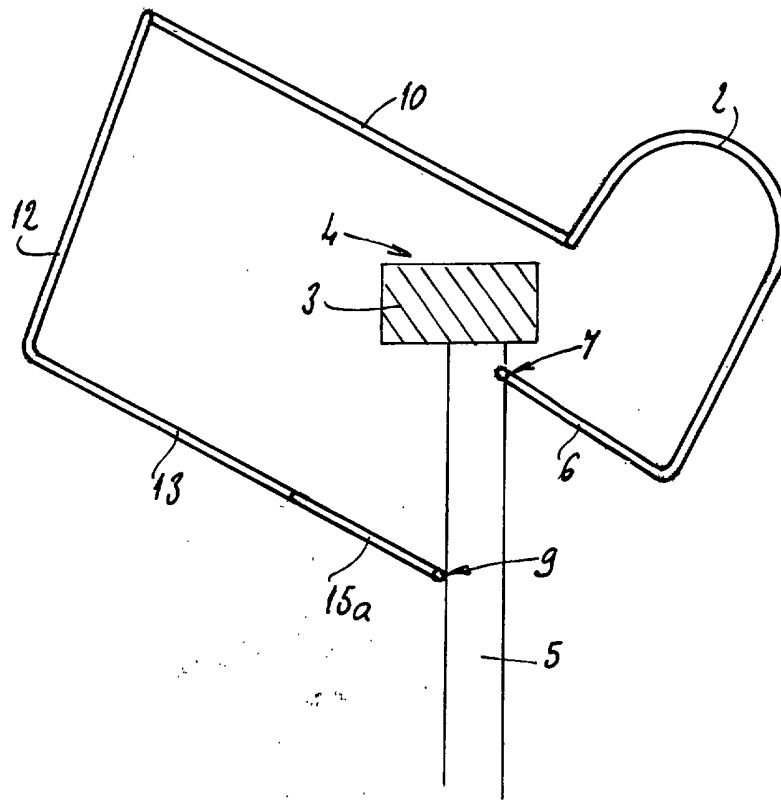


FIG 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 35 6208

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	GB 1 290 483 A (GLEDHILL) 27 septembre 1972 (1972-09-27) * figures 3,4 *	1	A47G7/04
A	FR 2 696 628 A (B SISTAC SA) 15 avril 1994 (1994-04-15) * figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47G A47H
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		4 février 2003	Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPC FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 35 6208

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-02-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 1290483	A	27-09-1972	AUCUN	
FR 2696628	A	15-04-1994	FR 2696628 A1	15-04-1994

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82